

Le Conseil supérieur de la construction et de l'efficacité énergétique,

Paris, le 11 juillet 2018

Vu la présentation de la DGEC sur la révision de la Stratégie Nationale Bas Carbone, en séances du 16 mai et 11 juillet,

Vu les réponses aux questions posées par le Président Repentin apportées par la DGEC,

Émet les observations suivantes sur le projet de Stratégie National Bas Carbone

- **Le Conseil prend acte de l'objectif d'une neutralité carbone du secteur en 2050, soit une réduction de 100 % des émissions par rapport à 1990 contre 86 % dans la précédente SNBC de 2015. Considérant l'écart déjà observé par rapport aux prévisions de la précédente SNBC, cet objectif est difficile à viser. Le conseil remarque que les directives européennes ne le prévoient d'ailleurs pas. Il est à noter que le secteur du bâtiment sera le plus impacté sur le plan économique ;**
- **Le Conseil souligne la qualité des échanges et du travail fourni par la DGEC et la DHUP dans l'amélioration du document depuis la présentation de mai ;**
- **L'exercice demeure toutefois trop limité à des grands objectifs stratégiques. Il gagnerait à être coordonné avec des recommandations concrètes permettant une programmation des actions à mener, des leviers d'action de l'État facilitant l'atteinte des objectifs (actions sur le prix de l'énergie ou du carbone...) et des moyens financiers nécessaires notamment auprès des ménages au risque que chaque révision de la SNBC acte une divergence toujours plus grande avec les objectifs et un écart qu'il sera d'autant plus irréaliste de prétendre combler ;**
- **Les crédits carbone permettent une certaine planification à court et moyen terme. Ils doivent être associés à des actions et incitations claires qui permettent un soutien pérenne aux filières et à l'innovation en général à court, moyen puis long terme. À défaut, la filière de la construction ne sera pas en mesure de (ré)agir convenablement au regard de l'ambition portée ;**
- **Le Conseil relève des incohérences avec les différentes annonces de l'administration : le plan rénovation énergétique des bâtiments encourage la rénovation par étape tandis que la SNBC privilégie les rénovations globales ; la SNBC soutient les solutions tout-électrique mais peut tolérer des solutions gaz à moyen terme. Une cohérence d'ensemble devrait être recherchée en proposant une modélisation et une analyse plus fine des mécanismes économiques. ;**
- **La filière est enthousiaste, soutien l'objectif de neutralité carbone du gouvernement et souhaite s'engager. Il faut toutefois définir rapidement la « boîte à outils » contenant les moyens pour y parvenir. En ce sens, l'esprit et le contenu de la SNBC doivent être revus pour lui permettre d'être davantage décisive.**

Thierry REPENTIN



Président du Conseil Supérieur
de la Construction et de l'Efficacité
Énergétique